

Convention de stage - Nouvelle procédure

Nouvelle procédure à l'attention des étudiants de l'UFR Sciences et Techniques :

1 – Sur l' [ENT](#), vous vous connectez sur **Pstage**

Vous vérifiez que l' organisme d'accueil existe dans la base de données

-

Si oui vous créez directement votre convention sur Pstage

-

Sinon vous transmettez à coralie.guignabaudet@univ-tours.fr la [pièce ci jointe](#) pour l'enregistrement des coordonnées de l'organisme d'accueil

Dès réception d'un message de confirmation vous serez en mesure de créer votre convention sur Pstage

2 – Une fois la convention enregistrée vous l'imprimez en 4 exemplaires :

-

Vous la faites signer à l'organisme d'accueil ainsi qu'à votre maître de stage et à votre enseignant référent (le responsable de filière)

-

Vous remettez à la Scolarité les 4 exemplaires de la convention signée + 2 enveloppes (1 à votre adresse et 1 à l'adresse de l'organisme d'accueil) ainsi qu'une attestation d'assurance Responsabilité civile couvrant la période de stage

3 - Après signature du Directeur de l'UFR, un exemplaire de la convention vous sera transmis par voie postale ainsi qu'à l'organisme d'accueil. Un exemplaire sera remis à votre enseignant référent et le dernier exemplaire est archivé à la Scolarité.